



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix juillet à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est
réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon
Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud
BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 4 juillet 2023
Présents : 17
Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX,
Ngoc Loi TRAN, Fanny BILLY, Adjoints

Isabelle JODIN, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte
FOULON, Mildred PUISSANT, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique
FRANCOISE, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Catherine BARBERO a donné pouvoir à

Sandrine MARTINS a donné pouvoir à

Charlotte LE MAITOUR, a donné pouvoir à

Patrick MICHEL a donné pouvoir à

William NETO DE JESUS a donné pouvoir à

Hervé GUISE a donné pouvoir à

Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à

Nathalie BEELS a donné pouvoir à

Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à

Arnaud BRUNET

Isabelle JODIN

Mildred PUISSANT

Fanny BILLY

Laurence AUDIBERT

Jean-Marc LONGEQUEUE

Magali BOUARFE

Dominique FRANÇOISE

Mapril BAPTISTA

ETAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

Jean BEDU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à
la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Claude SCHAEFFER a été désigné
pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-35 : Désignation d'un référent déontologue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et les modalités de recours au référent déontologue actés
par le Conseil Communautaire en date du 6 mars 2023,

Considérant le choix de la Municipalité de désigner le référent choisi par la Communauté
d'Agglomération de Marne et Gondoire

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230710-2023-35-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Considérant la nécessité de délibérer de manière concordante avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE un référent déontologue pour les élus, mutualisé à l'échelle intercommunale pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par période de 3 ans,

DIT que le référent déontologue pourra être saisi selon les modalités fixés par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

DIT que l'indemnisation du référent prendra la forme de vacations dont le montant est fixé à 80€ par dossier,

APPROUVE l'ensemble des dispositions visées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 10 juillet 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230710-2023-35-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023